

Exemple de désinformation par un média dominant et de rectification par un média alternatif



[NdNM : L'article suivant est tiré du site Le Tribunal de l'infaux qui démontre davantage de rigueur que les médias dominants dont il fait le procès]

Plainte contre Québec Science et Valérie Borde pour l'article «Le vaccin contre la grippe augmente-t-il les risques?»



*Le 21 avril, le Tribunal de l'infaux publiait le texte suivant : Le vaccin contre la grippe augmente les risques de coronavirus de 36 % selon une récente étude du Pentagone.*

*Le texte a été partagé plus de 3000 fois.*

*Le 7 mai, Québec Science publiait un texte de Valérie Borde Le vaccin contre la grippe augmente-t-il les risques?*



Source: Radio-Canada/Alice Cliche

*Mme Borde affirme dès le début de son article que la nouvelle concernant l'étude du Pentagone est « abondamment propagée sur les réseaux sociaux par les mouvements anti-vaccins ».*

*Biaisé, regorgeant de faussetés et d'affirmations gratuites, son article ne respecte pas les valeurs fondamentales du journalisme et est un cas typique de propagande visant toute personne ou groupe s'attaquant à la vache sacrée de l'industrie pharmaceutique, la vaccination.*

*Vous trouverez ci-dessous la plainte formelle envoyée à la rédactrice en chef de Québec Science concernant cet article de Valérie Borde.*

---

Shanghai, Chine, 16 juin 2020

Objet : Plainte relative à l'article de Valérie Borde « Le vaccin contre la grippe augmente-t-il les risques? », publié le 7 mai 2020

Marie Lambert-Chan, Rédactrice en chef, Québec Science, 1251, rue Rachel Est, Montréal, Québec H2J 2J9

Madame,

Dans l'article *Le vaccin contre la grippe augmente-t-il les risques?*, paru le 7 mai 2020, la journaliste Valérie Borde enfreint les Articles 2 et 3 du *Guide de déontologie de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ)* :

2. Valeurs fondamentales du journalisme (impartialité et équité)
3. Vérité et rigueur

- a) Véracité des faits
- b) Mise en contexte
- c) Titres
- d) Opinions personnelles

L'article porte sur une récente étude du Pentagone selon laquelle le vaccin contre la grippe augmenterait les risques de coronavirus de 36 %.

L'étude existe bel et bien, elle a été menée par un chercheur du département de la Défense des États-Unis, sur du personnel de ce département et il est clairement écrit que « les risques de coronavirus et de métagneumovirus humain étaient significativement plus élevés chez les individus vaccinés comparativement aux individus non vaccinés [1]. » (Voir la citation originale en anglais à la fin de ce texte). Le tableau indique bien 1.36, donc le risque est bien accru de 36 %.

En pleine épidémie de coronavirus, lequel affecte particulièrement les personnes âgées et immunodéprimées, une telle information est clairement d'intérêt public puisque le gouvernement du Québec encourage la vaccination de ces groupes contre la grippe saisonnière.

Or, Madame Borde tente de discréditer cette information et d'en minimiser l'importance en faisant plusieurs affirmations et accusations sans fondements concernant l'organisme à l'origine de cette nouvelle, en ayant recours à l'insulte, en présentant son opinion personnelle comme des faits et en induisant les lecteurs en erreur.

Voici en cinq points comment cet article biaisé constitue de la désinformation et de la diffamation, et comment il contrevient aux règles fondamentales du journalisme.

## 1. Mise en contexte, véracité des faits, opinions personnelles, impartialité et équité :

Une information partagée par les « mouvements antivaccins »

Valérie Borde affirme d'emblée que cette nouvelle est « abondamment propagée sur les réseaux sociaux par les mouvements anti-vaccins ». Autrement dit, avant même d'aborder l'étude en question et l'information qu'elle contient, la journaliste veut faire croire aux lecteurs que cette nouvelle n'a aucune crédibilité en l'associant aux soi-disant mouvements antivaccins, ce terme étant pratiquement synonyme d'« antiscientifique » dans les médias traditionnels.

De quels « mouvements antivaccins » parle-t-elle? Ces mouvements sont-ils

réellement antivaccins ou seulement critiques des vaccins? S'agit-il d'un fait, de son opinion personnelle ou de l'opinion d'autres personnes sur certains groupes ayant des discours critiques sur la vaccination? Ces « mouvements » se définissent-ils eux-mêmes comme antivaccins?

Difficile de répondre à ces questions car Valérie Borde ne nomme qu'un groupe, soit celui à l'origine de la nouvelle, Children's Health Defense, un organisme présidé par l'avocat Robert F. Kennedy Jr. (RFK) et luttant pour diverses causes, principalement la santé infantile, d'où le nom.

Mme Borde qualifie cet organisme d'antivaccin. C'est faux puisque que l'organisme milite en faveur de vaccins sécuritaires. RFK est d'ailleurs très clair à ce sujet dans cet article disponible sur le site : Why I'm Not "Anti-Vaccine"—And Why We Should All Want to Study Vaccine Safety (Pourquoi je ne suis pas « antivaccin » et pourquoi nous devrions tous vouloir étudier l'innocuité des vaccins).

Il affirme :

« Des centaines de médias m'ont accusé d'être antivaccin [...] Contrairement aux termes péjoratifs que mes détracteurs emploient contre moi, je suis pro-vaccin. J'ai fait vacciner tous mes enfants et je soutiens les politiques qui favorisent la couverture vaccinale. Je veux des vaccins aussi sûrs que possible, avec des données scientifiques solides et transparentes et une surveillance rigoureuse par des régulateurs indépendants qui ne sont pas en conflits d'intérêts. »

The screenshot shows the website childrenshealthdefense.org. The navigation bar includes links for HOME, EXPOSING CAUSES, SEEKING JUSTICE, PROTECTING OUR FUTURE, CHAPTERS, KENNEDY NEWS & VIEWS, RESEARCH, and ABOUT US. Below the navigation bar is a blue header with the organization's logo, which features a globe held by two hands and the text "Children's Health Defense". To the left of the logo are social media icons for Facebook and Twitter. Below the logo are five buttons: JOIN THE MOVEMENT, SUPPORT OUR EFFORTS, TAKE ACTION, MEMBERS ONLY, and EBOOKS. To the right of the logo is a video player showing a portrait of Robert F. Kennedy, Jr. with the text "A message from Robert F. Kennedy, Jr.". Below the header is a news article dated APRIL 24, 2017, titled "Why I'm Not 'Anti-Vaccine'—And Why We Should All Want to Study Vaccine Safety". Below the article title is a video player showing a portrait of Robert F. Kennedy, Jr. To the right of the article is a sign-up form titled "Get FREE News & Updates!" with input fields for First Name, Last Name, and Email.

Comment un groupe antivaccin peut-il être présidé par une personne qui se dit pro-vaccin et demande des vaccins sécuritaires et des régulateurs sans conflits d'intérêts?

Mme Borde devrait appuyer ses affirmations sur des preuves. C'est la base du journalisme. Et de la science. Quand RFK a-t-il déclaré être contre la vaccination? Quand a-t-il recommandé aux parents de ne pas faire vacciner leurs enfants? Y a-t-il des textes sur le site de Children's Health Defense qui disent aux gens de ne pas se faire vacciner ou incitent les parents à ne pas faire vacciner leurs enfants?

Valérie Borde sait-elle faire la différence entre des critiques légitimes sur les vaccins et des propos antivaccins? La question se pose puisque les médias traditionnels font rarement la différence et optent la plupart du temps pour l'étiquette antivaccin sans s'appuyer sur des faits.

On s'attendrait à mieux d'une revue qui se dit scientifique.

Quiconque se donne la peine de lire ce qui se trouve sur le site de Children's Health Defense voit bien que l'organisme critique certains aspects de la vaccination comme le nombre accru de vaccins dans le calendrier vaccinal et la présence de substances toxiques dans les vaccins.

Lorsque Valérie Borde qualifie cet organisme d'antivaccin, non seulement elle désinforme le public, mais elle contrevient aux valeurs fondamentales du journalisme que sont le respect des faits, l'impartialité et l'équité. Voici ce que stipule à cet égard le *Guide de déontologie de la FPJQ* :

## « 2. Valeurs fondamentales du journalisme

Les journalistes basent leur travail sur des valeurs fondamentales telles que l'esprit critique qui leur impose de douter méthodiquement de tout, l'impartialité qui leur fait rechercher et exposer les divers aspects d'une situation, l'équité qui les amène à considérer tous les citoyens comme égaux devant la presse comme ils le sont devant la loi, l'indépendance qui les maintient à distance des pouvoirs et des groupes de pression, le respect du public et la compassion qui leur font observer des normes de sobriété, l'honnêteté qui leur impose de respecter scrupuleusement les faits, et l'ouverture d'esprit qui suppose chez eux la capacité d'être réceptifs aux réalités qui leur sont étrangères et d'en rendre compte sans préjugés. »

Le genre de mise en contexte employé par Mme Borde contrevient également à l'article 3 b sur la mise en contexte, stipulant que :

« [l]es journalistes doivent situer dans leur contexte les faits et opinions dont ils font état de manière à ce qu'ils soient

compréhensibles, sans en exagérer ou en diminuer la portée. (C'est l'auteure qui souligne.) »

En affirmant dès le départ que cette nouvelle émane d'un groupe antivaccin et qu'elle est diffusée par des mouvements antivaccins, Valérie Borde enfreint cette règle.

Puisqu'elle emploie le terme péjoratif « antivaccin » en se basant sur ses convictions et non sur des faits, elle contrevient également aux articles 3 a et 3 d concernant la vérité et la rigueur :

### « 3 a) Véracité des faits

Les journalistes ont l'obligation de s'assurer de la véracité des faits qu'ils rapportent au terme d'un rigoureux travail de collecte et de vérification des informations. Ils doivent corriger leurs erreurs avec diligence et de façon appropriée au tort causé.

### 3 d) Opinions personnelles

Les journalistes doivent départager soigneusement ce qui relève de leur opinion personnelle, de l'analyse et de l'information factuelle afin de ne pas engendrer de confusion dans le public. Les journalistes s'en tiennent avant tout au compte rendu précis des faits. Dans les genres journalistiques comme les éditoriaux, les chroniques et les billets ou dans le journalisme engagé, où l'expression des opinions prend une large place, les journalistes doivent tout autant respecter les faits. « (C'est l'auteure qui souligne)

## 2. Véracité des faits :

Une étude du Pentagone « ce n'est pas le point de vue du Pentagone »

Valérie Borde écrit que l'étude a été menée par « un chercheur du Département américain de la défense [...] dans le cadre du Programme de surveillance globale des pathogènes respiratoires du Département de la défense » et que « près de 10 000 échantillons ont été prélevés chez des membres des forces armées et de leurs familles ».

Elle ajoute ceci :

« Une étude d'un chercheur, ce n'est pas le point de vue "du Pentagone".

»

Elle affirme également plus loin que Children's Health Defence « attribue ce chiffre [de 36 %] à un grand organisme reconnu comme si c'était sa position officielle ».

C'est faux.

Ce n'est pas ce que dit l'article original. RFK parle d'une « étude du Pentagone » (« *Pentagon study* »), ce qui est tout à fait factuel, comme le démontre la description de Mme Borde, puisque, selon l'Encyclopédie Larousse, le Pentagone est le « [n]om donné au secrétariat à la Défense et à l'état-major général des forces armées des États-Unis ».

Rappelons que l'étude a été menée par un chercheur du département de la Défense, dans le cadre d'un programme de la Défense, sur du personnel de la Défense. L'étude contient même un avis de non-responsabilité du département de la Défense. Pourquoi se déresponsabiliserait-il s'il n'avait rien à voir avec cette étude?

On ne peut faire autrement que conclure qu'il s'agit d'une étude de la Défense et c'est exactement ce que dit RFK, lequel ne prétend à aucun moment qu'il s'agit du « point de vue du Pentagone ».

D'ailleurs, mêmes les publications du département de la Défense contiennent des avis de non-responsabilité affirmant que les opinions qui y sont exprimées ne constituent pas le point de vue du département de la Défense.

Voici un avis dans le MEDICAL SURVEILLANCE MONTHLY REPORT (MSMR) produit par les Forces armées étasuniennes :

**Chief, Armed Forces Health Surveillance Branch**  
COL Douglas A. Badzik, MD, MPH (USA)

**Editor**

Francis L. O'Donnell, MD, MPH

**Contributing Editors**

Leslie L. Clark, PhD, MS  
Shauna Stahlman, PhD, MPH

**Writer/Editor**

Valerie F. Williams, MA, MS

**Managing/Production Editor**

Donna K. Lormand, MPH

**Data Analysis**

Alexis A. Oetting, MPH  
Gi-Taik Oh, MS

**Layout/Design**

Darrell Olson

**Editorial Oversight**

CDR Shawn S. Clausen, MD, MPH (USN)  
Mark V. Rubertone, MD, MPH

*MEDICAL SURVEILLANCE MONTHLY REPORT (MSMR)*, in continuous publication since 1995, is produced by the Armed Forces Health Surveillance Branch (AFHSB). AFHSB is a designated public health authority within the Defense Health Agency. The *MSMR* provides evidence-based estimates of the incidence, distribution, impact, and trends of illness and injuries among U.S. military members and associated populations. Most reports in the *MSMR* are based on summaries of medical administrative data that are routinely provided to the AFHSB and integrated into the Defense Medical Surveillance System for health surveillance purposes.

*Archive:* Past issues of the *MSMR* are available as downloadable PDF files at [www.health.mil/MSMRArchives](http://www.health.mil/MSMRArchives).

*Online Subscriptions:* Submit subscription requests at [www.health.mil/MSMRSubscribe](http://www.health.mil/MSMRSubscribe).

*Editorial Inquiries:* Call (301) 319-3240 or email [dba.ncr.health-surv.mbx-msmr@mail.mil](mailto:dba.ncr.health-surv.mbx-msmr@mail.mil).

*Instructions for Authors:* Information about article submissions is provided at [www.health.mil/MSMRInstructions](http://www.health.mil/MSMRInstructions).

All material in the *MSMR* is in the public domain and may be used and reprinted without permission. Citation formats are available at [www.health.mil/MSMR](http://www.health.mil/MSMR).

Opinions and assertions expressed in the *MSMR* should not be construed as reflecting official views, policies, or positions of the Department of Defense or the United States Government.

Follow us:



[www.facebook.com/AFHSBPAGE](http://www.facebook.com/AFHSBPAGE)



<http://twitter.com/AFHSBPAGE>

ISSN 2158-0111 (print)  
ISSN 2152-8217 (online)



Il en va de même des publications des Forces armées canadiennes. La *Revue militaire canadienne*, revue officielle de la Défense nationale, contient un avis similaire :

« La *Revue militaire canadienne/Canadian Military Journal* est la revue professionnelle officielle des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale. Elle est publiée quatre fois par année avec l'autorisation du ministre de la Défense nationale. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du ministère de la Défense nationale, des Forces armées canadiennes, de la *Revue militaire canadienne* ou de tout organisme du gouvernement du Canada. La Couronne détient le droit d'auteur. » (C'est l'auteure qui souligne)

La *Revue militaire canadienne/Canadian Military Journal* est la revue professionnelle officielle des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale. Elle est publiée quatre fois par année avec l'autorisation du ministre de la Défense nationale. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du ministère de la Défense nationale, des Forces armées canadiennes, de la *Revue militaire canadienne* ou de tout organisme du gouvernement du Canada. La Couronne détient le droit d'auteur. La reproduction des articles doit être autorisée par le rédacteur en chef et la *Revue militaire canadienne* doit être indiquée comme source. La *Revue* est publiée en copie papier et en version électronique, cette dernière à [www.journal.forces.gc.ca](http://www.journal.forces.gc.ca).

ISSN 1492-465X



Revue militaire canadienne • Vol. 20, n°. 2, printemps 2020

1

### Nos coordonnées

Revue militaire canadienne  
CP 17000, succursale Forces  
Kingston (Ontario)  
CANADA, K7K 7B4  
Courriel : [cmj.rmc@forces.gc.ca](mailto:cmj.rmc@forces.gc.ca)



# REVUE MILITAIRE CANADIENNE

#### Rédacteur en chef

David L. Bashow  
(613) 541-5010 poste 6148  
[bashow-d@rmc.ca](mailto:bashow-d@rmc.ca)

#### Traduction

Bureau de la traduction,  
Services publics et Approvisionnement Canada

#### Directrice de la publication

Claire Chartrand  
(613) 541-5010 poste 6837  
[claire.chartrand@rmc.ca](mailto:claire.chartrand@rmc.ca)

#### Commentaire

Martin Shadwick

#### Conseiller en rédaction

Michael Boire

Il est donc juste de dire, comme le fait RFK, que l'étude sur le vaccin contre la grippe est une étude du département de la Défense des États-Unis ou du Pentagone, tout comme il est juste de dire que *MSMR* est une publication du département de la Défense et que la *Revue militaire canadienne* est une revue du ministère de la Défense nationale.

Encore une fois, il y a là un manque de rigueur et de véracité dans l'article de Mme Borde.

### 3. Véracité des faits et opinion personnelle :

Des conclusions « déformées » et une donnée insignifiante selon Valérie Borde

Mme Borde affirme par ailleurs que « les conclusions [de l'étude] ont été déformées pour n'en retenir qu'une donnée insignifiante », celle voulant que le vaccin contre la grippe augmente de 36 % les risques de coronavirus.

Cette donnée est insignifiante selon qui? Mme Borde nous donne-t-elle des faits ou encore une fois son opinion personnelle?

L'auteur de l'étude a lui-même écrit « les risques de coronavirus et de

métapneumovirus humain étaient significativement plus élevés chez les individus vaccinés comparativement aux individus non vaccinés [1] ». (C'est l'auteure qui souligne.)

Si la donnée est insignifiante, pourquoi le chercheur a-t-il écrit que les risques sont « significativement plus élevés »?

Sa conclusion est par ailleurs contradictoire puisqu'il affirme que l'étude « a démontré peu ou pas de preuves associant l'interférence virale et la vaccination contre l'influenza », mais il ajoute du même souffle que « les résultats individuels des virus respiratoires étaient mitigés » et que « certains virus ont réfuté l'interférence virale [2] ».

Si « certains virus ont réfuté l'interférence virale », d'autres virus l'ont démontrée, comme les coronavirus.

Cette donnée est loin d'être insignifiante, surtout dans un contexte de pandémie de coronavirus, alors que le gouvernement recommande la vaccination contre la grippe des personnes les plus touchées par ce virus.

S'il est vrai qu'à l'époque de l'étude l'épidémie de SRAS-CoV-2 n'avait pas encore commencé, et que RFK aurait dû le spécifier, cela ne rend pas cette donnée de l'étude moins pertinente. Au contraire.

Le SRAS-CoV-2 étant un coronavirus, ne faudrait-il pas immédiatement chercher à savoir si les personnes vaccinées contre l'influenza courent réellement davantage de risques d'être infectées?

Au lieu de minimiser l'importance de cette donnée, Mme Borde aurait dû tenter de savoir si les autorités sanitaires comptent mener de nouvelles études précisément sur le SRAS-CoV-2 et le vaccin contre la grippe afin de s'assurer que ce vaccin n'augmente pas les risques d'infection et de protéger les populations vulnérables.

La journaliste aurait dû questionner différents experts afin de mieux évaluer la signification d'une telle découverte et chercher à savoir si l'étude a été ou sera répliquée.

#### 4. Véracité des faits et opinion personnelle :

Un organisme qui trompe délibérément les gens à des fins commerciales

Selon Valérie Borde, Children's Health Defense ne produit que de la désinformation dangereuse sur le vaccin contre la grippe, et ce à des fins commerciales :

« Ce n'est pas la première fois que le Children's Health

Defense interprète faussement des études sur le vaccin contre la grippe, c'est son fonds de commerce. À chaque fois, il applique les mêmes stratégies : sortir un chiffre d'une étude et ne pas donner l'interprétation que les auteurs en font, attribuer ce chiffre à un grand organisme reconnu comme si c'était sa position officielle plutôt qu'un morceau d'une étude publiée par un de ses chercheurs, et engendrer la peur avec des mots-clés inquiétants – parler juste de coronavirus sans spécifier lesquels, ça n'a pas de sens! Ce n'est pas une erreur d'interprétation (il faut bien lire les études pour y trouver les chiffres), c'est une stratégie délibérée, trompeuse, malhonnête et dangereuse. Ne vous laissez pas avoir." (C'est l'auteure qui souligne)

« À chaque fois » il emploie cette stratégie? Encore une fois, il semble que Valérie Borde se base sur son opinion personnelle et que celle-ci la pousse à la généralisation hâtive, car il est peu probable que le Centre Déclic ait eu le temps de vérifier tous les articles du Children's Health Defense sur le vaccin contre la grippe pour en venir à cette conclusion.

Le Centre Déclic, dont Mme Borde est fondatrice, se compose de deux personnes :

- Valérie Borde, journaliste et communicatrice scientifique, diplômée de l'École nationale supérieure de chimie de Paris, récipiendaire du « Prix d'excellence en journalisme économique et financier 2015 pour un grand reportage sur l'environnement en Chine et [du] prix Jules-Fournier du Conseil supérieur de la langue française en 2007, pour ses talents de vulgarisatrice »;
- Julie Lavigne, « historienne de formation » et dirigeante d'une « entreprise de recherche [...] qui réalise des mandats de documentation historique et anthropologique ».

Par comparaison, Children's Health Defense a un comité consultatif scientifique composé de :

- Richard Deth, professeur en pharmacologie, lequel a publié plus de 100 articles dans des revues à comité de lecture. Ses recherches portent sur les troubles neurodéveloppementaux, neuropsychiatriques et neurodégénératifs et plus récemment sur « l'épidémie d'autisme »;
- George W. Lucier, Ph.D, toxicologue, ancien directeur du Environmental Toxicology Program au National Institutes of Environmental Health Sciences, président du Comité consultatif scientifique sur les polluants atmosphériques au sein du gouvernement de la Caroline du Nord. Il a été rédacteur de la revue scientifique *Environmental Health Perspectives* pendant 28 ans;
- Luc Montagnier, M.D., Ph.D, professeur émérite à l'Institut Pasteur, prix Nobel de médecine pour sa découverte du virus du sida, directeur de l'unité d'Oncologie virale de l'Institut Pasteur de 1972 à 2000, président de la Fondation Mondiale Recherche et Prévention Sida et co-auteur de plus de 350 publications scientifiques;

- Elizabeth Mumper M.D., FAAP, pédiatre et présidente de The RIMLAND Center, spécialisé dans les troubles neurodéveloppementaux. Ses recherches récentes portent sur le statut vaccinal et la prévalence des maladies chroniques chez les enfants;
- Jacob Puliyel M.D., MRCP, MPhil, ancien membre du Groupe consultatif technique national du gouvernement indien sur l'immunisation (National Technical Advisory Group on Immunization, NTAGI), conseillant les élus sur la politique nationale sur les vaccins et l'immunisation, et ancien directeur du département de pédiatrie de l'hôpital St Stephens à Dehli.

Valérie Borde prétend donc que cet organisme conseillé par des experts de haut niveau dans le domaine de la santé, dont un prix Nobel de médecine et un conseiller gouvernemental sur l'immunisation, est un organisme antivaccin qui trompe la population en « interpr[étant] faussement des études sur le vaccin contre la grippe » et qu'« à chaque fois » il utilise cette « stratégie délibérée, trompeuse, malhonnête et dangereuse » à des fins commerciales.

Où sont les preuves de tout ce qu'elle avance?

Contrairement à ce qu'affirme Valérie Borde, Robert F. Kennedy Jr. a déclaré que remettre en question l'innocuité des vaccins a été sa pire décision professionnelle puisqu'il a non seulement perdu de l'argent, mais aussi sa crédibilité :

« Soyons francs. Mon plaidoyer en faveur de l'innocuité des vaccins durant les dix dernières années a été un choix de carrière misérable. Il a porté atteinte à ma crédibilité, a mis les journalistes en colère et a déconcerté mes amis. Ce choix m'a fait perdre des revenus et a terni ma réputation aux yeux de bon nombre de mes collègues de la communauté environnementale. »

Les accusations à l'emporte-pièce de Valérie Borde mentionnées ci-dessus sont très graves puisqu'elles ne reposent visiblement sur aucun fait vérifié et vérifiable, et semblent être basées sur son opinion personnelle et celle des détracteurs de M. Kennedy.

## 5. Titre :

Un titre qui induit en erreur

En terminant, le titre est incomplet et porte à croire que les risques sont reliés à l'influenza alors qu'il est uniquement question de risques liés au coronavirus dans l'article.

## Conclusion

Cet article est diffamatoire, truffé d'accusations sans fondements et de mensonges, et manque totalement de rigueur.

Valérie Borde contrevient aux Articles 2 et 3 du *Guide de déontologie de la FPJQ* :

### « 2. Valeurs fondamentales du journalisme

Les journalistes basent leur travail sur des valeurs fondamentales telles que l'esprit critique qui leur impose de douter méthodiquement de tout, l'impartialité qui leur fait rechercher et exposer les divers aspects d'une situation, l'équité qui les amène à considérer tous les citoyens comme égaux devant la presse comme ils le sont devant la loi, l'indépendance qui les maintient à distance des pouvoirs et des groupes de pression, le respect du public et la compassion qui leur font observer des normes de sobriété, l'honnêteté qui leur impose de respecter scrupuleusement les faits, et l'ouverture d'esprit qui suppose chez eux la capacité d'être réceptifs aux réalités qui leur sont étrangères et d'en rendre compte sans préjugés.

### 3. Vérité et rigueur

#### 3 a) Véracité des faits

Les journalistes ont l'obligation de s'assurer de la véracité des faits qu'ils rapportent au terme d'un rigoureux travail de collecte et de vérification des informations. Ils doivent corriger leurs erreurs avec diligence et de façon appropriée au tort causé.

#### 3 b) Mise en contexte

Les journalistes doivent situer dans leur contexte les faits et opinions dont ils font état de manière à ce qu'ils soient compréhensibles, sans en exagérer ou en diminuer la portée.

#### 3 c) Titres

Les titres et présentations des articles et reportages ne doivent pas exagérer ni induire en erreur

#### 3 d) Opinions personnelles

Les journalistes doivent départager soigneusement ce qui relève de leur opinion personnelle, de l'analyse et de l'information factuelle afin de ne pas engendrer de confusion dans le public. Les journalistes s'en tiennent avant tout au compte rendu précis des faits. Dans les genres journalistiques comme les éditoriaux, les chroniques et les billets ou dans le journalisme engagé, où l'expression des opinions prend une large place, les journalistes doivent tout autant respecter les faits. » (C'est l'auteure qui souligne)

Je demande donc que l'article soit retiré de votre plateforme ou que toutes

les déclarations mensongères, affirmations gratuites, non appuyées par des faits ou induisant en erreur soient corrigées.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Julie Lévesque

---

## Notes

1. *“Examining non-influenza viruses specifically, the odds of both coronavirus and human metapneumovirus in vaccinated individuals were significantly higher when compared to unvaccinated individuals (OR = 1.36 and 1.51, respectively) (Table 5).*
2. *The overall results of the study showed little to no evidence supporting the association of virus interference and influenza vaccination. Individual respiratory virus results were mixed, and some rebutted virus interference.*